**Utilisation du CECR**

Le CECR offre une base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels, etc. en Europe.

Il décrit aussi complètement que possible ce que les apprenants d'une langue doivent apprendre afin de l'utiliser dans le but de communiquer ; il énumère également les connaissances et les compétences qu'ils doivent acquérir afin d'avoir un comportement langagier efficace. La description englobe aussi le contexte culturel qui soutient la langue. Enfin, le Cadre de référence définit les niveaux de compétence qui permettent de mesurer le progrès de l'apprenant à chaque étape de l'apprentissage et à tout moment de la vie.

**Principaux objectifs du CECR :**

⇒ promouvoir le plurilinguisme et la **diversification**du choix de langues dans le curriculum

⇒ soutenir le développement du **profil plurilingue** des apprenants et son utilisation concrète

⇒ développer et renouveler les contenus des **curriculums de langues** en définissant des descripteurs positifs (du type « je suis capable de faire … ») adaptés à l’âge, aux intérêts et aux besoins des apprenants

⇒ élaborer des **manuels**et matériels pédagogiques

⇒ soutenir la **formation des enseignants** et la coopération entre enseignants de langues différentes

⇒ améliorer la **qualité**et la réussite dans l’apprentissage, l’enseignement et l’évaluation

⇒ faciliter la **transparence de l’évaluation** et la comparabilité des certifications

  Un point de départ commun pour la réflexion et les échanges

L’objectif du CECR était de fournir aux Etats membres du Conseil de l’Europe un point de départ commun pour la réflexion et les échanges entre les différents partenaires concernés, incluant les personnels impliqués dans la formation d’enseignants ainsi que dans l’élaboration des programmes de langues, des directives concernant les cursus, des manuels d’apprentissage, des examens, etc.  Le CECR est proposé en tant qu’ outil descriptif permettant aux utilisateurs de réfléchir à leurs décisions et à leurs pratiques, de bien orienter leurs efforts et de les cooordonner, en tant que de besoin, au profit des apprenants de différents contextes.

Le CECR est donc un outil flexible devant être adapté aux différents contextes d’utilisation – un aspect fondamental qu’illustre parfaitement le système de niveaux, qui peut être adapté et exploité de manière flexible pour l’élaboration d’objectifs d’enseignement / apprentissage ainsi que pour l’évaluation, et pour la « Description des niveaux de référence » (DNR) pour des langues et des contextes particuliers.  
  Deux principales motivations ont présidé à l’élaboration du CECR :

* encourager les praticiens dans le domaine des langues vivantes, quels qu'ils soient - ainsi que les apprenants - à se poser des questions telles que celles suggérées dans l'Avertissement (CECR, p 4) concernant l'analyse de la situation d'enseignement/apprentissage
* faciliter les échanges d'informations entre les praticiens et les apprenants afin qu'ils puissent dire à ces derniers ce qu'ils attendent d'eux en termes d'apprentissage et comment ils essaieront de les y aider.

Il ne s'agit aucunement de dicter aux praticiens ce qu'ils ont à faire et comment le faire : le CECR soulève des questions, mais n’apporte pas de réponses toutes faites. La fonction du Cadre européen commun de référence n'est pas de prescrire les objectifs que ses utilisateurs devraient poursuivre ni les méthodes qu'ils devraient utiliser.

Ce qui ne veut pas dire que le Conseil de l'Europe soit indifférent à ces questions. De fait, de nombreux spécialistes contribuant aux projets de politiques linguistiques du Conseil de l'Europe ont consacré, au fil des ans, beaucoup de réflexion et de travail à l'établissement de principes et à la pratique dans le domaine de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation des compétences en langues.

Une enquête a été menée au sein des Etats membres du Conseil de l’Europe sur les utilisations du CECR pour la formation des enseignants, la révision des curriculums de langues étrangères et l’élaboration de matériel pédagogique : [*Synthèse des résultats*](http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168069b7ae).

La question des responsabilités quant à un usage approprié du CECR a été discutée lors d’un Forum intergouvernemental majeur en 2007 (voir section [*Responsabilité des Etats membres*](https://www.coe.int/web/common-european-framework-reference-languages/responsability-of-member-states))

**Relation entre le CECR et le PEL**

Le CECR et le Portfolio européen des langues (PEL) ont été élaborés en parallèle. Le PEL est un instrument basé sur le CECR et destiné aux apprenants individuels. Il leur sert à réfléchir à leur apprentissage et à noter leurs progrès.